ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 39

présenté par Mme Motin

ARTICLE 6

Au début de l'alinéa 4, ajouter la phrase suivante :

« L'ensemble des indicateurs ainsi que la totalité de leurs composantes sont rendus publics sur le site du ministère du travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que tous les employeurs publient l'ensemble de ces indicateurs ainsi que leurs composantes sur un seul et même site.

Nous proposons que cela soit fait sur un site du Ministère du Travail.